

# Règlement intérieur Theilaïa

Le Stage est ouvert à tous : enfants (à partir de 9 ans), adolescents, adultes, amateurs, professionnels ou pré-professionnels, professeurs.

Les cours se répartissent sur 5 niveaux (Élémentaire, Intermédiaire, Avancé, Supérieur, Adultes).

Theilaïa International se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement du stage.

Une attestation sera délivrée en fin de stage.

## Inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. La direction se réserve le droit de limiter l'accès au stage à sa seule initiative, tant pour les stagiaires que pour les auditeurs.
- **La totalité du règlement est obligatoire pour enregistrer l'inscription au stage.**
- Tout stage commencé est dû intégralement.
- En cas de désistement, 30% des frais de réservation seront retenus ainsi que 50 € pour frais de dossier, **sauf en cas d'annulation du stage où les frais engagés sont intégralement remboursés.**

## Règles de vie

- Le stagiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter, les consignes générales de sécurité spécifiques aux divers lieux d'accueil (studios de danse, restaurant, internat).
- Il doit suivre le planning horaire correspondant à son niveau et ne peut changer de niveau de sa propre initiative.
- Il doit toujours avoir sur lui, la carte de cours nominative, qui lui sera délivrée à son arrivée au stage et devra la présenter aux organisateurs, à l'entrée de chaque cours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclusion, de façon immédiate, tout stagiaire qui ne respecterait pas le règlement intérieur et les consignes de sécurité des lieux d'accueil ou dont le comportement pourrait nuire à la sécurité.

## Responsabilité

- Les parents des stagiaires mineurs doivent obligatoirement remplir et signer l'autorisation parentale.
- Toute personne inscrite au stage certifie être médicalement autorisée à la pratique de la danse et avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Si après son inscription, elle avait connaissance de problèmes de santé pouvant avoir une influence sur le bon déroulement du stage de danse, elle s'engage à en faire immédiatement part aux organisateurs par écrit. Par ailleurs elle autorise toute intervention médicale ou chirurgicale jugée indispensable par un médecin. Elle s'engage à en supporter les frais (dans le cas de mineurs les parents/tuteurs légaux de l'enfant s'engagent à en assurer la charge financière).
- Les stagiaires mineurs externes sont sous la responsabilité de l'organisation, pendant la durée des cours, dans l'enceinte des lieux du stage. La responsabilité de l'organisation ne peut être engagée en cas de sortie non autorisée entre les cours ou dès la fin des cours.
- **Les stagiaires internes n'ont aucune autorisation de sortie. Aucune dérogation ne sera acceptée.**
- La responsabilité de l'organisation ne peut être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit, y compris les stagiaires et accompagnants, durant les cours, et pendant les déplacements.
- La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

## Droits à l'image, Communication

Toute prise de vidéos, photographies ou notes de cours est interdite sur les lieux du stage. (Les organisateurs se réservent l'exclusivité et les droits). Le stagiaire ou son représentant légal autorise les organisateurs à reproduire et publier toutes photographies réalisées pendant la durée du stage.

Avec le soutien de nos partenaires :



Janvier 2024



# Rules Theilaïa

---

The summer school is open to all: children from 9 years old, teenagers, adults, amateurs, professionals or pre-professionals, teachers.

Classes are divided into 5 levels (Elementary, Intermediate, Advanced, Superior, Adults).

The organisers reserve the right to change class schedules.

A certificate will be delivered at the end of the summer school.

## Registration

---

- Registration is done on a “first come first served” basis. The organisers reserve the right to limit the access to the classes for both the pupils and the spectators.
- **The full payment must be completed to secure the registration.**
- No refund will be made after the beginning of the summer school.
- In case of cancellation, 30% of the summer school fees and the full cost of accommodation will be retained as well as 50 € administration fees, **except in the event of cancellation of the summer school where the costs incurred are fully reimbursed.**

## Community life rules

---

- Pupils must read and follow security rules from all venues (dance studios, restaurants, dormitory).
- Pupils must attend classes corresponding to their levels and group schedule and cannot change level and/or group without the organiser’s authorisation.
- Pupils must keep their class card with them at all time. The card will be delivered on the first day of the summer school and must be shown to the organisers before entering every dance class.
- The organisers reserve the right to exclude, instantly, anyone who would not respect the rules regarding procedure and security instructions in the reception area (dormitory, class studios) or whose behaviour could harm safety.

## Liability

---

- The parents of pupils under 18 must fill-in and sign the parental authorization at the back of the registration form.
- Any registered person certifies being medically fit to practice dance and to have subscribed third-party insurance. If, after the registration has been processed, health problems preventing the student to benefit from the classes of the summer school occur, Theilaïa International must be informed with no delay. In addition during the summer school, students authorize any medical or surgical intervention considered to be necessary by a doctor. He/she (or him/her parent or legal guardian for under 18) agrees to pay the medical fees.
- Under 18 non-resident students (who have registered in advance) are under the responsibility of the organisation during classes. The organisers are not responsible for children leaving the premises without authorisation between or after the end of the classes.
- **Resident children are not allowed to leave the premises. No exception will be accepted.**
- The organisation is not responsible for any corporal injury or property damages caused or incurred by anyone, including pupils during the classes and during transfers.
- The organisers decline any responsibility in case of loss or theft of personal belongings.

## Image Rights, Publicity

---

- It is forbidden to take videos, photographs or class-notes in the premises of the summer school (the organisers have exclusivity and rights). Pupil and legal representative authorise the organisers to reproduce and publish all photos taken during the summer school.

---

Partners :



January 2024